

L'ÉCHO DE MAREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2024

AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU BATIMENT TECHNIQUE MUNICIPAL

En raison des études de sol rendues obligatoires par le projet, de la décision de création d'un atelier intérieur, du renforcement de l'ossature métallique en prévision de supporter des panneaux photovoltaïques, le prix du marché est révisé à la somme totale de 283.847,26 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2024

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat est attribuée selon la rémunération annuelle brute servie entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023. Elle est réservée au personnel recruté avant le 1er janvier 2023 et proratisée en fonction du temps de travail.

BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES EXCEDENTS A LA CCDP

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes du Pithiverais, seront transférés les excédents provenant de l'assainissement collectif :

Excédent de fonctionnement :	+ 26.483 €
Déficit d'investissement :	- 11.363 €
Total excédentaire :	+ 15.120 €

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil a adopté le RPQS de l'assainissement collectif pour l'exercice 2023. Il permet d'informer les usagers du service et est consultable en mairie.

DISSOLUTION DE PLEIN DROIT DU SYNDICAT A VOCATION UNIQUE DE MAREAU-AUX-BOIS / SANTEAU SUITE A LA PRISE DE COMPETENCE EAU POTABLE DE LA CCDP

Le conseil municipal a voté la dissolution du SIAEP Mareau/Santeau.

DELEGATION DONNÉE AU MAIRE POUR VALIDER LES ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE FAIBLE MONTANT

Délégation est donnée au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables à concurrence du seuil légal maximal de 100 €.

SECURITÉ ROUTIÈRE

Merci de veiller au respect de la vitesse dans la traversée du village, que vous soyez en voiture, moto, mobylette ou autre véhicule à moteur.

PLAN CANICULE

Les personnes âgées de 65 ans et plus, ou 60 ans et reconnues inaptes au travail et/ou porteuses de handicaps sont invitées à s'inscrire auprès de la mairie afin de bénéficier d'une attention particulière de la part des conseillers municipaux en cas de canicule.

La démarche d'inscription est volontaire et s'effectue à la demande de la personne concernée par elle-même ou un tiers (représentant légal, aide à domicile, parent...)

Un formulaire, à retourner complété à la mairie, sera déposé prochainement dans les boîtes à lettres des personnes concernées ; vous pourrez aussi le trouver à disposition en mairie.

AUBERGE MONTAFILAN—SUSPENSION LOYERS

Les Conseillers Municipaux ont rencontré les gérants de l'auberge afin de faire le point sur les retards de loyer.

Considérant que la période de Covid a mis le commerce en difficultés et qu'aucune aide n'a pu leur être attribuée.

Il est décidé la suspension de 3 mois de loyers.

Afin de maintenir ce lieu de vie convivial et avant d'en regretter la disparition, nous incitons chacun d'entre vous à fréquenter l'auberge et découvrir leurs produits et préparations culinaires.

L'intégralité des délibérations et annexes est consultable en mairie aux horaires et jours d'ouverture (lundi et jeudi de 8h à 12h et 14h à 19h)



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr + #canicule

*Service gratuit de l'État français
© 2020 Santé publique France

Un peu de civisme...

Il est rappelé aux propriétaires d'animaux qu'ils doivent ramasser les excréments de leurs fidèles compagnons.

Juillet LA BIBLI PREND DES VACANCES !!!

VOUS POURREZ CHANGER VOS LIVRES

LE LUNDI 1 JUILLET DE 16H30 A 19H

LE MERCREDI 10 JUILLET DE 15H30 A 19H

LE MERCREDI 31 JUILLET DE 16H30 A 19H

Élections législatives
Dimanches
30 juin et 7 juillet
EN MAIRIE

ATTENTION, LES FESTIVITÉS DU 14 JUILLET SE TIENDRONT LE DIMANCHE
Voir le programme joint.

Une inscription est nécessaire pour participer à l'apéritif dinatoire offert par la municipalité.

A cet effet, le coupon-réponse devra être déposé en mairie avant le 10 juillet.

